WCC-2012-Res-086-FR
Intégrer les aires protégées dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

SACHANT que l'un des trois Domaines de Programme du *Programme de l'UICN 2013-2016* a pour thème *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement ;*

NOTANT que le *Programme de l'UICN 2013-2016* propose deux solutions principales basées sur la nature, à savoir l'adaptation basée sur les écosystèmes et l'atténuation basée sur les écosystèmes, dans l'objectif d'influencer des politiques sectorielles spécifiques et de démontrer l'efficacité de ces solutions sur le terrain ;

NOTANT ÉGALEMENT que le *Programme de l'UICN 2013-2016* ne décrit pas en quoi les aires protégées contribuent à des stratégies spécifiques et à l'obtention de résultats en lien avec la production de connaissances et la recherche de solutions relatives au déploiement de *solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement* et ne fait pas non plus mention d'initiatives d'élaboration de programmes relatifs aux aires protégées et au changement climatique ;

RECONNAISSANT que la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN et ses partenaires, grâce à la publication de l'ouvrage *Solutions naturelles : les aires protégées aident les hommes à faire face au changement climatique* et à des initiatives connexes, ont fait mieux connaître la contribution de réseaux d'aires protégées gérés de manière efficace, écologiquement représentatifs et bien reliés en tant que solutions basées sur la nature permettant de relever les défis associés au changement climatique ; et

RAPPELANT que la Résolution 4.076 *Conservation de la biodiversité, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4e Session (Barcelone, 2008) demandait à la Directrice générale de l'UICN de soutenir l'élaboration de stratégies nationales qui permettent de lutter contre les effets du changement climatique sur la biodiversité grâce à une gestion intégrée adéquate des paysages terrestres et marins et à des réseaux d'aires protégées efficaces en préparant, entre autres, des lignes directrices et des études de cas sur les meilleures pratiques, en consultation avec les Commissions de l'UICN ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. SALUE le travail accompli par la CMPA et ses partenaires en vue de mieux faire connaître la contribution de réseaux d'aires protégées gérés de manière efficace, écologiquement représentatifs et bien reliés aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique basés sur les écosystèmes.

2. AFFIRME que les efforts visant à étendre le réseau mondial d'aires protégées améliorent les avantages pour tous de la diversité biologique et des services écosystémiques.

3. APPELLE toutes les composantes de l'UICN à soutenir les gouvernements et autres parties prenantes dans la mise en œuvre d'actions relatives au renforcement de la contribution des réseaux d'aires protégées à la lutte contre les effets du changement climatique, à l'amélioration de la résilience au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique.

4. APPELLE ÉGALEMENT toutes les composantes de l'UICN à appuyer la Directrice générale dans la mise en œuvre des initiatives énumérées ci-après.

5. DEMANDE à la Directrice générale de travailler en étroite collaboration avec les Commissions de l'UICN, notamment la CMAP et tous les programmes thématiques mondiaux, ainsi qu'avec les organisations internationales traitant des aires protégées terrestres et marines, les populations autochtones, les sociétés savantes, les organismes chargés de la gestion sectorielle, les industries et les organisations non gouvernementales afin :

   a. d'établir des lignes directrices et des études de cas sur les meilleures pratiques visant à faire figurer la création, l'élargissement, la restauration écologique et la gestion efficace de réseaux d'aires protégées dans les politiques et stratégies nationales, infranationales et sectorielles relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ; et

   b. d'entreprendre des travaux de recherche et d'analyse, de concevoir des méthodes d'évaluation et de mettre en œuvre des outils et des stratégies pour :

      i. évaluer, sur les plans qualitatif et quantitatif, la contribution qu'apportent et que peuvent apporter les aires protégées et les réseaux d'aires protégées existants aux efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, basés sur les écosystèmes ;

      ii. élargir le réseau d'aires protégées de façon à exploiter les possibilités de conserver la diversité biologique et les services écosystémiques, de contribuer au bien-être de l'homme, de protéger et d'accroître les stocks de carbone, de maximiser le potentiel des processus naturels de piégeage du carbone grâce à des écosystèmes sains et de procurer des avantages en matière d'adaptation au changement climatique ; et

      iii. gérer les aires protégées, y compris la restauration écologique des aires importantes pour la conservation de la diversité biologique, la conservation des valeurs associées aux aires protégées et le maintien et la restauration des stocks de carbone, de sorte que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la conservation de la diversité biologique et des avantages connexes procurés par les aires protégées soient optimisées.

6. DEMANDE ÉGALEMENT à la Directrice générale d'inclure les actions ci-dessus énumérées au titre de stratégies spécifiques qui seront entreprises dans le cadre du *Programme de l'UICN 2013-2016* relatif au déploiement de *solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement.*